

Image not found or type unknown



Démarche pour Pension alimentaire

Par **annel39**, le **25/01/2017 à 14:05**

bonjourrrnj ai divorcé en 2015 la pension alimentaire a été fixée a 200 euros mais il ne pouvais pas la payé donc il a été reconnu non solvable;rnaujourd'hui il a un travail donc il est solvable quelle démarche a faire pour qu il me verse la pension alimentairernrncordialement

Par **cocotte1003**, le **25/01/2017 à 16:32**

Bonjour, vous demandez à appliquer le dernier jugement dans un premier temps par LRAR au père et s'il ne verse pas la somme vous remettez le dossier à un huissier en vies de saisie, les frais étant à la charge du débiteur, cordialement